



**Union Départementale des Syndicats
FORCE OUVRIERE de la Mayenne**

10 Rue du Docteur Ferron – BP 1037 – 53010 LAVAL CEDEX
Tél. : 02/43/53/42/26 – Fax : 02/43/53/30/37 – E-mail : udfo53@force-ouvriere.fr

Loïc REVEILLE

secrétaire général de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière
de la Mayenne

Pascal GRANDET

secrétaire départemental du syndicat des enseignants Force Ouvrière
des écoles publiques de la Mayenne (SNUDI-FO 53)

Laval,
le 3 décembre 2013

à Monsieur le Préfet
de La Mayenne
Préfecture
Place Jean Moulin
53000 - LAVAL

à Monsieur le Maire
Mairie
53340 - COSSE EN CHAMPAGNE

à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Cité administrative
BP 23851
53030 Laval CEDEX 9

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Académique,

Nous avons appris par la presse (article de *Ouest-France* en date du 12 novembre 2013) que la catéchèse était dispensée depuis la rentrée de septembre dernier dans les locaux de l'école publique de la commune de Cossé en Champagne.
Stupéfaits par une telle information, nous l'avons vérifiée et n'avons pu que faire le constat qu'elle était avérée.

Cette situation contrevient non seulement à la loi, notamment l'article 25 de la loi de décentralisation de 1983, au Code de l'Éducation, dans son article L 141-3 mais à la Constitution même de notre République qui, dans son article 1er affirme son caractère laïque.

Nous sommes persuadés que seul un manque d'information peut expliquer que, chacun à votre niveau de responsabilité, vous n'ayez pu faire respecter la réglementation.

C'est pourquoi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intervenir dans les plus brefs délais afin que cesse immédiatement cette insupportable atteinte aux principes et aux lois de la République.

Certains de l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos sentiments indéfectiblement républicains et donc laïques.

Loïc REVEILLE

Pascal GRANDET